



La ressource

Le puisage dans les nappes du cénomanien et du turonien doit être limité aux territoires n'ayant pas d'autres solutions : le cénomanien doit être protégé car son niveau baisse et le turonien est sujet à des pollutions (pesticide ou autres) : Questions

Si dans votre commune l'eau est puisée dans une de ces nappes, quelles mesures pensez-vous prendre ?

Créer de nouveaux puits dans l'alluvionnaire

Notre commune compte 2 captages un au cénomanien et l'autre au turonien.

Le service de l'eau est une compétence métropolitaine, à ce titre il faut raisonner avec une mutualisation des ressources entre les communes de la Métropole de Tours.

La création d'une usine de production d'eau potable pour notre commune ne nous semble pas pertinente, alors que la commune de Joué-les -Tours est équipée d'une telle usine.

La mutualisation à l'échelle métropolitaine doit permettre d'éviter le suréquipement.

Nos forages apportent également à la métropole une sécurité en cas de pollution des nappes alluviales

Mettre en place un réseau d'approvisionnement sécurité interconnecté dans votre communauté de communes

L'interconnexion entre les communes de la métropole est en partie déjà existante et reste à développer.

Une interconnexion avec les communes et communautés de communes limitrophes est également pertinente dans le cadre de contrat de réciprocité entre la métropole et les autres EPCI.

Sensibiliser la population à la ressource en eau, par informations et conférences dans les communes, afin de faire baisser la consommation

L'écoute, l'échange, et la pédagogie sont au cœur de notre programme. Comme pour d'autres politiques, nous accompagnerons le tissu associatif porteur de messages liés au développement durable et à la transition écologique.

Autre mesure

Nous avons prévu d'aider les habitants dans l'équipement de stockage des eaux pluviales pour par exemple limiter les consommations liées à l'arrosage des potagers.

Face à la sécheresse dans quelques régions, des agriculteurs irrigants demandent la création de réserves d'eau de taille importante (« bassines », mesures contestées par certains)

Cette problématique ne nous semble pas être présente sur notre commune et sur la Métropole.



Le changement climatique crée une réelle situation de tension pour le monde agricole qui peut souhaiter avoir des solutions pour sécuriser ses approvisionnements en eau. Ces inquiétudes doivent être prises en compte.

Il est nécessaire que le monde agricole soit accompagné mais il peut être préférable de les encourager à engager des changements sur les cultures et les pratiques agricoles plutôt que d'entretenir des pratiques vouées à évoluer d'ici quelques années.

Chaque projet doit être étudié dans un contexte particulier, selon les ressources en eau et la biodiversité locale.

Dans le cadre d'une limitation des prélèvements dans le milieu naturel, la Métropole pourrait étudier la réutilisation d'eaux usées traitées (avec traitements complémentaires) pour des solutions d'irrigation.

Les réseaux

La réglementation impose un rendement des réseaux minimum afin de limiter les fuites

Questions :

- . Quels moyens pensez-vous consacrer à la diminution des fuites du réseau d'eau potable**
- . Plans d'investissement pluriannuel ?**
- . Selon quelles échéances ?**

Le réseau d'eau potable de notre commune présente à la fois un rendement global du réseau et un indice de perte linéaire de très bonne qualité.

Néanmoins la programmation du renouvellement des réseaux les plus anciens doit être planifiée pour limiter les casses du réseau qui sont en augmentation.

Pour limiter les surcoûts nous comptons au sein de la métropole œuvrer pour coordonner les renouvellements de réseaux de toute nature et les renouvellements de chaussée et aménagements routiers pour limiter les coûts.

La compétence « eau potable » étant mutualisée au niveau de la métropole, les investissements prioritaires sont également à planifier entre l'ensemble des communes

Un schéma directeur en cours d'établissement est à mettre en œuvre pour identifier les priorités selon les taux de fuites, l'âge des réseaux et les matériaux.



Comment le financer ?

Dans le cadre d'appel à projet de l'agence de l'eau la recherche de fuite peut être optimisée pour ajuster au mieux le diagnostic permanent du réseau. Mais il est illusoire pour une Métropole de compter sur les subventions de l'AELB pour le renouvellement. Les subventions seront essentiellement consacrées à financer des usines de production d'eau potable qui doivent être adaptées et déplacées pour leur sécurisation en période de crue (notamment usine de l'île Aucard)

Risque d'inondation

Le risque d'inondation est devenu par la loi une compétence des métropoles et communautés de communes. Cette compétence est financée par une taxe, obligatoire, à la discrétion des décisions communautaires, mais plafonnée.

Questions

Sur quels projets pensez-vous investir si vous êtes concerné par ce risque

Au niveau municipal :

Sur la gestion des eaux pluviales, avec le changement climatique, la survenue d'évènements pluvieux extrêmes (phénomènes orageux très intenses...) est en augmentation. Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales et de notre politique d'urbanisme, nous souhaitons végétaliser l'espace public, favoriser le stockage et l'écoulement des eaux dans des noues qui tamponnent les sur-débits liés aux surfaces urbanisées

L'aide à la mise en place de récupérateur d'eau chez les particuliers entre également dans ce cadre de limitation des rejets d'eaux pluviales

Au niveau métropolitain :

La communication et la pédagogie sont des volets essentiels dans le cadre de la mise en place de la gestion du risque inondation. La sous-évaluation du risque en cas de rupture de digue pourrait causer des dégâts humains très importants.

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations des investissements lourds sont prévus pour la gestion des ouvrages hydraulique à usage de protection (axe 7). Nous serons attentifs à ce que cet entretien soit effectué et soit financé par l'Etat via le Fonds de Prévention Risques Naturels Majeurs au taux prévu de 80%.

Taxe GEMAPI : Il s'agit d'un principe de solidarité notamment au niveau de notre agglomération, c'est d'ailleurs au titre de la solidarité que ces missions étaient assurées par l'état.

Concernant la taxe GEMAPI, il convient d'étudier au préalable les effets sur les foyers qui seraient assujettis à cette taxe avant de l'instaurer. D'autre part si cette taxe doit être mise en place, c'est dans un but pédagogique avec un montant plafonné. Dans ce cas il convient de voir si le coût de recouvrement d'une taxe avec un faible montant reste intéressant dans le cadre de sa mise en place.



Les agences de l'eau

Questions

. Etes-vous satisfait du découpage actuel des bassins ?

Au niveau de la Métropole nous sommes situés sur le même bassin, il n'y a donc pas de contraintes administratives supplémentaires.

Ce découpage a une vraie cohérence pour la gestion des masses d'eau superficielles avec un effort cohérent entre l'amont et l'aval de chaque rivière.

Fonctionnement

Le fonctionnement de l'agence de l'eau est un lieu de tension car l'usage de l'eau est sources de DISSIDENCES.

Les différents collèges qui composent le comité de bassin y siègent en tant que représentants de leur intérêt. Nous n'avons pas de positionnement sur la composition du comité de bassin, mais nous croyons au dialogue pour permettre d'améliorer le fonctionnement de cette instance.

Comme nous l'indiquons précédemment, la société est face à un impératif de transformation de son modèle agricole, à une nécessaire économie des ressources afin de consolider la préservation de la biodiversité qui connaît une érosion significative.

Il convient d'accompagner l'ensemble des acteurs pour permettre cette transformation dans un esprit d'efficacité et de justice.

TARIFICATION

Question

La tarification de l'eau doit permettre le fonctionnement et l'amortissement des infrastructures servant à la production d'eau potable, sa distribution, la collecte des eaux usées et leur traitement .

Il existe plusieurs solutions pour apporter plus de justice sociale dans la tarification de l'eau :

- Inclure quelques mètres cubes dans la part fixe pour permettre de réduire la facture des foyers qui consomment le moins d'eau, mais n'est pas nécessairement garant de justice sociale pour une famille nombreuse.
- Saisir le conseil métropolitain et son instance de démocratie participative, conformément à notre engagement, pour proposer et définir un modèle de tarification et un mode de gestion de l'eau potable.



Mode de gestion

La gestion à l'échelle métropolitaine atteint une taille critique pour pouvoir posséder les compétences en interne comme cela est le cas pour l'assainissement. Nous sommes favorables à un retour en régie ou sous forme de société publique locale à condition que cela se fasse au bénéfice de la population en particulier au niveau de la tarification et de la qualité des eaux distribuée et celle du service. Il ne s'agit pas d'en faire une question de principe mais d'avoir une approche pragmatique. L'ensemble des compétences nécessaires à l'exploitation du service ne justifiant pas toujours un emploi, des prestations de service pourront être passées pour des tâches bien déterminées.

Qualités

Au niveau métropolitain les analyses d'eau sont fréquentes. Néanmoins, au niveau des points de distribution sensibles (écoles, hôpitaux, extrémités de réseau des prélèvements plus nombreux peuvent être réalisés

Concernant les périmètres de protection des captages, ceux-ci doivent pouvoir être mieux protégés en accompagnant le mode agricole dans le changement de ces pratiques.

Démocratie

À la suite du passage en métropole le RAD et le RPQS sont présentés avec un décalage de plus d'un an.

Nous souhaitons que ces données soient accessibles aux élus et aux usagers directement sur le site de la commune et de la Métropole au plus tard six mois après la fin de l'exercice.

Les associations citoyennes impliquées doivent pouvoir être incluses dans le processus de réflexion sur la gouvernance de l'eau, le mode de gestion en concertation avec le conseil métropolitain ou le conseil de développement de TMVL. Les élus doivent effectivement, et dans l'ensemble des domaines, avoir du temps disponible pour s'imprégner des dossiers et pouvoir bénéficier de formations si nécessaire. Cela fait l'objet d'un point de la charte éthique validée par l'ensemble des membres de notre liste.

L'élu ne sera pas et ne doit pas être un expert, il est important que le message qu'il porte soit celui des citoyens et des usagers.
